

Lirtuel

En raison de la situation sanitaire actuelle, le Service de la Lecture publique permet à toute personne résidant sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'accéder à Lirtuel gratuitement, sans obligation d'inscription en bibliothèque. Le prêt de livres numériques est donc pour le moment accessible à tout un chacun !

"Lirtuel" est la plateforme de prêt numérique des bibliothèques publiques de Wallonie et de Bruxelles. Elle est le résultat d'une collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Provinces wallonnes et la Ville de Bruxelles. Elle permet aux usagers des bibliothèques publiques d'emprunter **gratuitement** des livres numériques. Pour l'instant, plus de 8 000 titres sont disponibles ([cliquez ici pour l'accès au catalogue](#)). Alimenté régulièrement, le fonds se compose de documentaires et de romans, tant pour les adultes que pour la jeunesse. Les ebooks sont consultables sur un ordinateur, une tablette, une liseuse, ou encore un smartphone, durant **30** jours à partir du téléchargement.

Chaque usager est autorisé à emprunter **8** ebooks en même temps. La prolongation d'un ebook n'est pour l'instant pas faisable d'un point de vue technique, mais il est permis au lecteur de **réemprunter un ebook qu'il vient de restituer**.

Afin d'avoir accès à la plateforme, les usagers doivent impérativement **être en ordre d'inscription** dans une bibliothèque reconnue et [créer un compte dans Samarcande](#). Attention, lorsque vous créez votre compte, les champs précédés d'un astérisque sont obligatoires. Une fois votre compte créé dans Samarcande, il vous faudra [vous connecter](#), avec l'identifiant et le mot de passe que vous aurez choisis, puis **compléter votre compte** ([cliquez ici pour accéder à la procédure mise au point par le Service de la Lecture publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)). Votre bibliothèque de référence sera ensuite avertie de votre demande et **devra valider votre inscription**. La validation de votre demande par votre bibliothèque de référence est *obligatoire* afin que vous puissiez emprunter des ebooks. Lorsque la validation sera effectuée, vous pourrez passer à la phase de téléchargement ([cliquez ici pour consulter la procédure établie par la Bibliothèque Jean de La Fontaine](#)).

Pour plus de renseignements, vous pouvez également vous référer aux sites www.samarcande-bibliotheques.be et [www.lirtuel.be](#)

Lirtuel vous propose un [onglet "Aide"](#) sur son site. **N'hésitez pas à y avoir recours**. Les procédures détaillées et les explications données avec clarté pourront sans nul doute vous être utiles.